

Le 5 octobre, Journée mondiale de l'habitat

Pour le droit au logement!

Le 5 octobre 2009, la Journée mondiale de l'Habitat sera soulignée à travers la planète, comme c'est le cas à chaque premier lundi du mois d'octobre. Au Québec, plusieurs organismes ont décidé de joindre leurs efforts pour faire de cette journée un moment important d'affirmation du droit au logement et d'action pour son plein respect.

En 1976, le Canada et le Québec ont adhéré au Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ils se sont ainsi engagés à respecter, protéger, promouvoir et mettre en œuvre toute une série de droits, dont celui « de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ».

L'ONU précise en ces termes la portée de ce droit: « Il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens étroit ou restreint qui l'égalise, par exemple, à l'abri fourni en ayant simplement un toit au-dessus de sa tête ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le **droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité dans la paix et la dignité** ».

Selon l'ONU, cela signifie que l'accès au logement ne doit être soumis à aucune forme de discrimination, que la sécurité d'occupation doit être assurée, que les logements doivent comprendre les infrastructures et les équipements essentiels à la santé, à la sécurité et au confort, qu'ils doivent être habitables, que le coût du logement doit se situer « à un niveau qui ne menace ni ne compromette la satisfaction d'autres besoins fondamentaux », etc.

Une « urgence nationale »

Or, en 1998 et 2006, le Canada et les provinces, dont le Québec, ont été l'objet de critiques sévères et de recommandations serrées à ce sujet de la part du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. L'ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit au logement, M. Miloon Kothari, n'a pas été plus tendre dans le rapport qu'il a rédigé suite à une mission d'observation au Canada à l'automne 2007. Tous ces rapports ont demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de considérer la lutte contre le phénomène des sans-abri et les problèmes de logement « comme une situation d'urgence nationale ». Ce terme n'est pas trop fort.

Des communautés autochtones entières sont aux prises depuis des décennies avec des conditions de vie misérables, pour reprendre les termes mêmes de Miloon Kothari. Son rapport souligne notamment les problèmes de surpopulation et les conditions de logement inadéquates vécues dans ces communautés, de même que les difficultés à avoir accès à des services de base comme l'eau et les installations sanitaires. Les politiques et législations assimilatrices du gouvernement ne sont pas étrangères à cette situation. Les femmes et les enfants autochtones sont ceux qui subissent le plus les conséquences néfastes de ces problèmes.

Le nombre de sans-abri se situe entre 150 000 et 300 000 au Canada et la situation continue de s'aggraver dans plusieurs villes au Québec. Non seulement le nombre de personnes itinérantes augmente-t-il, mais ce problème touche de plus en plus de femmes, de jeunes et d'Autochtones vivant en milieu urbain.

Le 5 octobre, Journée mondiale de l'habitat

Même si le dernier recensement a eu lieu en 2006 au terme d'une longue période de prospérité économique et que la situation s'est probablement aggravée avec la crise économique, on dénombrait déjà 448 840 ménages locataires québécois, majoritairement des femmes, consacrant plus que la norme de 30 % de leur revenu pour se loger. De ce nombre, 203 085 en payaient plus de la moitié.

Le coût des loyers a considérablement augmenté entre 2000 et aujourd'hui. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la hausse a été de pas moins de 27 % à travers le Québec.

La pénurie de logements locatifs se poursuit un peu partout. Dans des régions comme Québec et l'Abitibi-Témiscamingue, elle est générale. Il manque de tous les types de logement. Dans les autres, ce sont les logements à bas loyer qui font défaut, surtout pour les familles. La difficulté de se trouver un logement a des conséquences multiples dont l'une est la congestion des ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale qui obligent plusieurs femmes à demeurer dans des milieux dangereux pour leur sécurité.

La hausse du coût du logement et la faiblesse du revenu d'une large partie des locataires ont par ailleurs fait grimper le nombre d'évictions pour non-paiement de loyer. En 2008-2009, le nombre de causes présentées à cet effet à la Régie du logement atteignait le chiffre record de 46 148.

Lors du recensement de 2006, 9 % des logements locatifs du Québec avaient besoin de réparations majeures. Cinq ans plus tôt, ce pourcentage était de moins de 8 %.

Dans le monde

Plus d'un milliard de personnes, sur tous les continents, vivent dans des bidonvilles. Les violations des droits humains y sont généralisées et systématiques. Les personnes qui y vivent sont privées de leurs droits à un logement convenable, à l'eau et à des installations sanitaires, à l'éducation et à la santé. Les personnes subissent la violence de la police et de bandes criminelles. Elles vivent également sous la menace permanente d'être expulsées de force de leur logement, faute de procédure légale et d'autres garanties en la matière, et ne se voient proposer aucune solution de relogement. La pauvreté est un désastre sur le plan des droits humains et les bidonvilles en sont la manifestation la plus visible.

Un appel à l'action

Le 5 octobre 2009, des actions ou des interventions auront lieu dans de nombreuses villes du Québec. Nous vous invitons à y participer pour affirmer haut et fort que le logement est un droit fondamental et qu'il doit être respecté pour toutes et tous.

Une invitation d'Amnistie internationale Canada francophone, du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) et du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), avec l'appui de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), Femmes Autochtones du Québec, du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec et du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.